



**EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 19 ~~juin 2025~~ **27/06/2025**

Le Conseil Municipal, convoqué le 12 juin 2025, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER (à compter de la question n° 4), M. Hasni ALEM (jusqu'à la question n° 11 incluse), M. Guillaume BAILLY (jusqu'à la question n° 68 incluse), Mme Anne BENEDETTO, M. Kevin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET (jusqu'à la question n° 68 incluse), Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n° 4 et jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 6), M. Laurent CROIZIER (jusqu'à la question n° 68 incluse), M. Benoît CYPRIANI (à compter de la question n° 4), M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 11 incluse), Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Nadia GARNIER, M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 11 et à compter de la question n° 13 incluse), M. Olivier GRIMAITRE (à compter de la question n° 4), Mme Valérie HALLER (à compter de la question n° 4), M. Damien HUGUET (à compter de la question n° 6), M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 68 incluse), M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL (à compter de la question n° 12), Mme Laurence MULOT (à compter de la question n° 6 et jusqu'à la question n° 68 incluse), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 6), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n° 15 incluse), Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 68 incluse)

Secrétaire :

Mme Pascale BILLEREY

Étaient absents :

M. Hasni ALEM (à compter de la question n° 12), Mme Frédérique BAEHR, Mme Fabienne BRAUCHLI, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 69), Mme Nathalie BOUVET (à compter de la question n° 69), M. Laurent CROIZIER (à compter de la question n° 69), Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Ludovic FAGAUT (à compter de la question n° 12), Mme Sadia GHARET, M. Olivier GRIMAITRE (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Pierre-Charles HENRY, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER (à compter de la question n° 69), M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Saïd MECHAI, Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n° 5 incluse et à compter de la question n° 69), M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN, Mme Claude VARET, Mme Christine WERTHE (à compter de la question n° 69), Mme Marie ZEHAF

Procurations de vote :

Mme Elise AEBISCHER à M. Kevin BERTAGNOLI (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Frédérique BAEHR à Mme Pascale BILLEREY, Mme Fabienne BRAUCHLI à M. Nathan SOURISSEAU, Mme Julie CHETTOUH à M. Yannick POUJET (jusqu'à la question n° 3 incluse et à compter de la question n° 6), M. Sébastien COUDRY à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Benoît CYPRIANI à Mme Lorine GAGLILOLO (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Karine DENIS-LAMIT à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 68 incluse), Mme Sadia GHARET à M. Christophe LIME, M. Abdel GHEZALI à M. Sébastien COUDRY (pour la question n° 12), Mme Valérie HALLER à Mme Annaïck CHAUVET (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 68 incluse), M. Damien HUGUET à Mme Claudine CAULET (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Marie LAMBERT à M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 11 incluse), M. Aurélien LAROPPE à M. François BOUSSO, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à Mme Anne VIGNOT, M. Saïd MECHAI à M. Guillaume BAILLY (jusqu'à la question n° 68 incluse), Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n° 11 incluse), Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI à Mme Agnès MARTIN (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Jean-Hugues ROUX à M. Gilles SPICHER, Mme Juliette SORLIN à Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n° 15 incluse) et à M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 16), Mme Claude VARET à Mme Laurence MULOT (à compter de la question n° 6 et jusqu'à la question n° 68 incluse), Mme Sylvie WANLIN à M. Abdel GHEZALI (à compter de la question n° 16), Mme Marie ZEHAF à M. André TERZO

OBJET : 23 - Aide aux congrès - 5ème répartition de l'année 2025

Délibération n° 007969

Aide aux congrès - 5ème répartition de l'année 2025

Rapporteur : M. Anthony POULIN, Adjoint

	Date	Avis
Commission n°1	05/06/2025	Favorable unanime

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer au Conseil Municipal de se prononcer sur l'attribution de subventions en réponse à deux demandes universitaires d'un montant de 5 700€ et trois demandes d'associations privées d'un montant de 3 800€ dans le cadre de l'organisation de congrès, colloques pour un montant total de 9 500€ (sous réserve du vote de la Décision Modificative 1 par le Conseil Municipal)

Besançon s'est positionnée comme Ville de Congrès avec la mise en place d'une stratégie d'aide aux organisateurs de congrès au moyen de subventions et d'une stratégie de promotion du Tourisme d'Affaires et de Congrès avec la création du bureau « Besançon Congrès », géré par Besançon Tourisme et Congrès.

Le soutien que la Ville de Besançon apporte aux organisateurs de congrès s'articule autour des critères suivants : nombre de congressistes, durée du congrès, pertinence, rayonnement, autofinancement, subvention des autres collectivités, et retombées économiques pour la Ville, à savoir : nombre de nuitées en hébergement marchand, lieu du congrès, restauration, activités culturelles et festives et visites guidées.

Après prise en compte des critères d'attribution ci-dessus, il est proposé d'attribuer les subventions suivantes :

I. Congrès universitaires

4 500 € pour l'Université Marie et Louis Pasteur qui organise du 29 juin au 4 juillet le congrès « 22^{ème} Université d'été francophone en santé publique ».

L'Université d'été francophone en santé publique est un colloque ouvert à toutes les personnes concernées par les questions actuelles de santé publique ayant pour but de fédérer les savoirs et les savoir-faire autour de la promotion de la santé :

Ce concept constituera le fil conducteur de l'Université d'été, de ses enseignements et de ses débats, avec en particulier plusieurs conférences en séance plénière sur ce thème.

Une manifestation basée sur la diversité des savoirs et des expériences de chacun :

L'Université d'été vise à faire le lien entre action et recherche et à répondre à des problématiques concrètes, en favorisant une réflexion et des échanges autour d'expériences originales.

Les modules proposés sont destinés prioritairement à des professionnels en activité et des élus, usagers, citoyens œuvrant au sein d'institutions ou d'associations des champs sanitaires, sociaux ou éducatifs.

Elle réunit plus de 200 participants issus du monde francophone et d'horizons professionnels divers afin de favoriser la diversité et la mise en relation des acteurs impliqués dans le champ de la santé publique/promotion de la santé et de créer des outils transférables.

Le colloque se déroulera sur 6 jours.

Environ 200 participants sont attendus à l'UFR Santé.

Le budget prévisionnel de colloque au rayonnement international est de 85 000€.

En cas d'accord, la dépense totale de 4 500 € sera prise en charge sur la ligne de crédit 65.633.65731.0022164.10036. Il s'agit d'une première attribution de subvention.

1 200 € l'Institut FEMTO-ST, Université Marie et Louis Pasteur qui organise du 18 au 20 juin 2025 le colloque de l'Université de France « Le Temps ».

Le concept de temps est au cœur de nombreuses disciplines scientifiques et des questions de recherche actuelles. Que ce soit la précision ultime dans la mesure du temps, l'évolution temporelle des systèmes dynamiques en mathématiques, physique ou chimie, le contrôle en automatique et la durée de vie des systèmes en ingénierie, le temps linguistique, les rythmes biologiques et l'évolution des écosystèmes naturels et anthropisés, les dynamiques épidémiologiques, ou encore le temps social, historique, ou géologique ou économique, la durabilité et la soutenabilité de l'évolution des sociétés humaines, chaque discipline apporte une contribution distincte à la conceptualisation du temps. Ainsi, ce colloque interdisciplinaire propose d'explorer les multiples facettes du concept de temps en croisant les perspectives des différentes disciplines, afin d'interroger la compréhension collective de la temporalité. La ville de Besançon, surnommée la capitale du Temps, développe depuis plus de deux siècles des technologies et de la recherche fondamentale autour de l'horlogerie, des microtechnologies et de la métrologie du temps et des fréquences. Elle abrite le Musée du Temps, l'Observatoire de Besançon, classé au titre des monuments historiques, ainsi que des savoir-faire en mécanique horlogère, inscrits au Patrimoine culturel immatériel de l'humanité. Le choix de la thématique de ce colloque interdisciplinaire est motivé par cette riche tradition, faisant de cette ville un lieu symbolique et inspirant pour notre réflexion collective autour du temps.

Le **Colloque IUF**, couvrant toutes les disciplines, est ouvert et gratuit pour tous et toutes : chercheurs, étudiants et grand public.

Les présentations seront données par des chercheurs de renommée mondiale (M. Fink, E. Mazur, J.-M. Tarascone, etc.). Elles seront enregistrées et mises en ligne après l'événement.

L'événement sera également retransmis dans les amphithéâtres de l'ENSMM et l'UMLP pour les étudiants.

Le congrès se déroulera sur 3 jours.

Environ 120 participants seront attendus à la MSHE.

Le budget prévisionnel de ce congrès au rayonnement national est de 23 000 €.

Il s'agit d'une première attribution de subvention.

En cas d'accord, la dépense totale de 1 200 € sera prise en charge sur la ligne de crédit 65.633.65731.0022164.10036.

II. Séminaires/colloques privés

2 000€ pour la Boutique de Gestion des Entreprises qui organise du 18 au 20 juin 2025 l'Assemblée Générale de BGE

Chaque année, au mois de juin, BGE organise son Assemblée Générale en lien avec l'une de ses structures régionales. Pour l'édition 2025, cet événement se tiendra à Besançon, siège de la structure régionale « Franche-Comté ». Cette rencontre majeure rassemble plus de 200 participants issus de structures implantées sur toute la France, directeurs, présidents, responsables de programmes, conseillers formateurs et collaborateurs de la tête de réseau nationale sont invités à participer.

Outre leurs membres, seront invités également des partenaires de l'écosystème entrepreneurial, des élus locaux, des entrepreneurs et des intervenants extérieurs. Ces personnalités sont amenées à participer activement aux échanges, à travers des interventions lors de plénières, des tables rondes ou des ateliers thématiques.

Le programme de ces journées est conçu pour favoriser à la fois la réflexion stratégique, le partage de bonnes pratiques et la création de synergies entre les différents acteurs présents. Il comprend des séances plénières, l'Assemblée Générale statutaire, des conférences, des tables rondes et des ateliers en sous-groupes. Ces moments formels sont complétés par des temps plus conviviaux tels que le dîner d'accueil des participants, des visites découvertes de la ville et une soirée de gala.

L'organisation de cet événement à Besançon offre l'opportunité de mettre en avant les dynamiques entrepreneuriales locales, de renforcer les coopérations territoriales et de favoriser le développement économique de la région

Le congrès se déroulera sur 3 jours.

Environ 230 participants seront attendus au Kursaal.
Le budget prévisionnel de ce congrès au rayonnement national est de 53 529 €.

Il s'agit d'une première attribution de subvention.

En cas d'accord, la dépense totale de 2 000 € sera prise en charge sur la ligne de crédit 65.633.65748.0022164.10036.

800 € pour la Société de Biologie Bisontine (SBB) qui organise du 5 au 6 juin 2025 le « Forum des Jeunes Chercheurs 2025 ».

Le Forum des Jeunes Chercheurs 2025 est un événement scientifique régional important. Il s'agira de sa 30^{ème} édition cette année à Besançon. Cet événement scientifique annuel rassemble les doctorants de l'Université de Bourgogne Europe et de l'Université Marie et Louis Pasteur (anciennement UFC), inscrits à l'école doctorale Environnements-Santé. Pendant deux jours, les jeunes chercheurs présentent leurs travaux sous forme de communications orales ou de posters, regroupés par sessions thématiques et encadrés par des chercheurs confirmés. Des conférences plénières données par des invités de renom viennent compléter le programme. Les thématiques abordées s'articuleront donc autour des grands axes de l'Environnement et de la Santé, avec des sujets variés touchant, entre autres, à la biologie, à l'écologie, à la médecine, aux neurosciences ou encore aux sciences du sport.

Le forum a pour vocation de favoriser les échanges entre jeunes scientifiques, encadrants et acteurs du monde académique et privé, notamment via des stands de partenaires (entreprises locales). L'événement est gratuit pour les participants par soucis d'inclusivité: les repas, pauses café, soirée de gala, ainsi que le logement et transport pour les participants de l'Université de Bourgogne Europe sont donc pris en charge par l'organisation. Des prix sont décernés aux meilleures présentations et posters, valorisant l'engagement des doctorants dans la diffusion de leurs travaux. Ce forum constitue ainsi un temps fort de la vie scientifique régionale et un moment clé dans le cursus des doctorants de la région.

Le congrès se déroulera sur 2 jours.

Environ 100 participants seront attendus au Kursaal.

Le budget prévisionnel de ce congrès au rayonnement régional est de 16 000 €.

Il s'agit d'une première attribution de subvention.

En cas d'accord, la dépense totale de 800 € sera prise en charge sur la ligne de crédit 65.633.65748.0022164.10036.

En cas de non tenue du Congrès / de la Manifestation, le montant versé ne pourra excéder 60 % de la subvention allouée (sauf production de justificatifs de dépenses attestant de dépenses supérieures).

1 000€ pour le Pôle Mère Femme de Besançon du CHU de Besançon qui organise du 2 au 3 juillet le congrès « Meeting Besançon Assist ».

Un meeting de renommée internationale se tiendra les 2 et 3 juillet à Besançon pour marquer le lancement commercial de dispositif Odon Assit, pour célébrer sa certification CE à cette occasion. Ce dispositif est le fruit d'une collaboration étroite entre les équipes de recherche de CHU Besançon et les partenaires industriels MNHI, à l'occasion de l'obtention de son marquage CE qui a eu lieu en avril 2025. Cette innovation s'inscrit dans une dynamique de progrès en santé maternelle. Cet événement réunira des experts médicaux, des professionnels de santé et des partenaires industriels afin de présenter cette innovation visant à améliorer l'accouchement instrumental. Besançon a été choisi pour ce meeting en raison de son expertise en obstétrique intentionnellement reconnue.

Le 2 juillet sera consacré à des sessions plénières retraçant l'histoire du dispositif et les avancées en obstétrique. La deuxième journée mettra l'accent sur la formation et l'utilisation pratique de l'Odon Assist.

Des experts venant du monde entier seront présents. Afin de leur offrir une immersion dans le patrimoine local, une visite historique de Besançon et une découverte de la gastronomie régionale seront organisées en soirée le 2 juillet.

Le congrès se déroulera sur 2 jours.

Environ 100 participants seront attendus à Bio Innovation.

Le budget prévisionnel de ce congrès au rayonnement international est de 10 000 €.

Il s'agit d'une première attribution de subvention.

En cas d'accord, la dépense totale de 1 000 € sera prise en charge sur la ligne de crédit 65.633.65748.0022164.10036.

Rappel du soutien financier Ville

Nom de la structure	2022	2023	2024	2025
UNIVERSITE 22 ^{ème} journées d'été	2 000 €	4 500€	4 500€	4 500€

Mmes Frédérique BAEHR (1), Pascale BILLEREY (1), Julie CHETTOUH (1) et Marie ETEVENARD (1) et MM. Damien HUGUET (1), Jean-Emmanuel LAFARGE (1) et Yannick POUJET (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal attribue les subventions suivantes :

- **4 500 € pour l'Université Marie et Louis Pasteur,**
- **1 200 € pour l'Institut FEMTO-ST –Université Marie et Louis Pasteur,**
- **2 000 € pour la Boutique de Gestion des Entreprises,**
- **800 € pour la Société de Biologie Bisontine,**
- **1 000 € pour le Pôle Mère Enfant du CHU Besançon.**

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 45

Contre : 0

Abstention*: 0

Conseillers intéressés : 7

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

La Secrétaire de séance,



Pascale BILLEREY
Conseillère Municipale Déléguée

Pour extrait conforme,
La Maire,



Anne VIGNOT